



?? L'assurance proposée par la fédération n'est pas obligatoire

Actualité législative publié le 30/10/2023, vu 1973 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

S'il est fréquent de proposer les deux en même temps, l'assurance n'est pas reliée à la licence qui, elle, permet de participer aux compétitions locales ou nationales organisées par la fédération.

L'assurance est distincte de la licence qui permet de participer aux compétitions locales ou nationales organisées par la fédération. Un nouvel adhérent peut donc prendre une licence sans souscrire à l'assurance collective négociée par la fédération.

Le Code du sport est d'ailleurs très clair à ce sujet et indique que la proposition d'adhésion au club sportif doit clairement distinguer :

- l'adhésion à l'association sportive en tant que telle,
- les frais de participation aux activités,
- la licence sportive,
- la souscription à l'assurance collective.

Le Code des assurances impose en outre que soit remis à chaque personne intéressée par l'adhésion un document d'information précisant le caractère non obligatoire de l'assurance collective.

Précisons que si les adhérents n'ont pas d'obligation d'être assurés, c'est en revanche le cas pour [l'association sportive](#).

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Exclure un membre d'une association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Ouvrir une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)

- [Peut-on exclure un membre d'une association ?](#)

- Quels sont les droits et obligations des adhérents d'une association ?
- Comment révoquer le président (ou un autre dirigeant) d'une association ?
- Organiser l'assemblée générale extraordinaire d'une association
- Une association peut-elle faire signer un contrat de bénévolat ?
- Comment devenir membre d'une association ?
- Un adhérent peut-il se retirer d'une association loi 1901 ?
- Le fichier des adhérents : droits et obligations
- Rémunération des bénévoles : possible ou pas ?
- Un conseil d'administration est-il obligatoire dans une association ?
- Peut-on voter par procuration lors d'une assemblée générale d'association ?
- Quel est le statut juridique d'un bénévole d'association ?
- Comment désigner les dirigeants d'une association ?
- Un dirigeant d'association peut-il démissionner ?
- Une association peut-elle délivrer des factures ?
- Comment utiliser le chèque-emploi associatif ?
- Une cotisation donne-t-elle droit à réduction d'impôt ?
- Quelles conséquences en cas de non-paiement d'une cotisation à une association ?
- Quelles sont les obligations comptables d'une association ?
- Comment modifier les statuts d'une association ?
- Comment rédiger des statuts d'association ?
- Un dirigeant d'association peut-il démissionner d'office ?
- Un conseil d'administration est-il obligatoire dans une association ?
- Comment se déroule l'assemblée générale d'une association ?